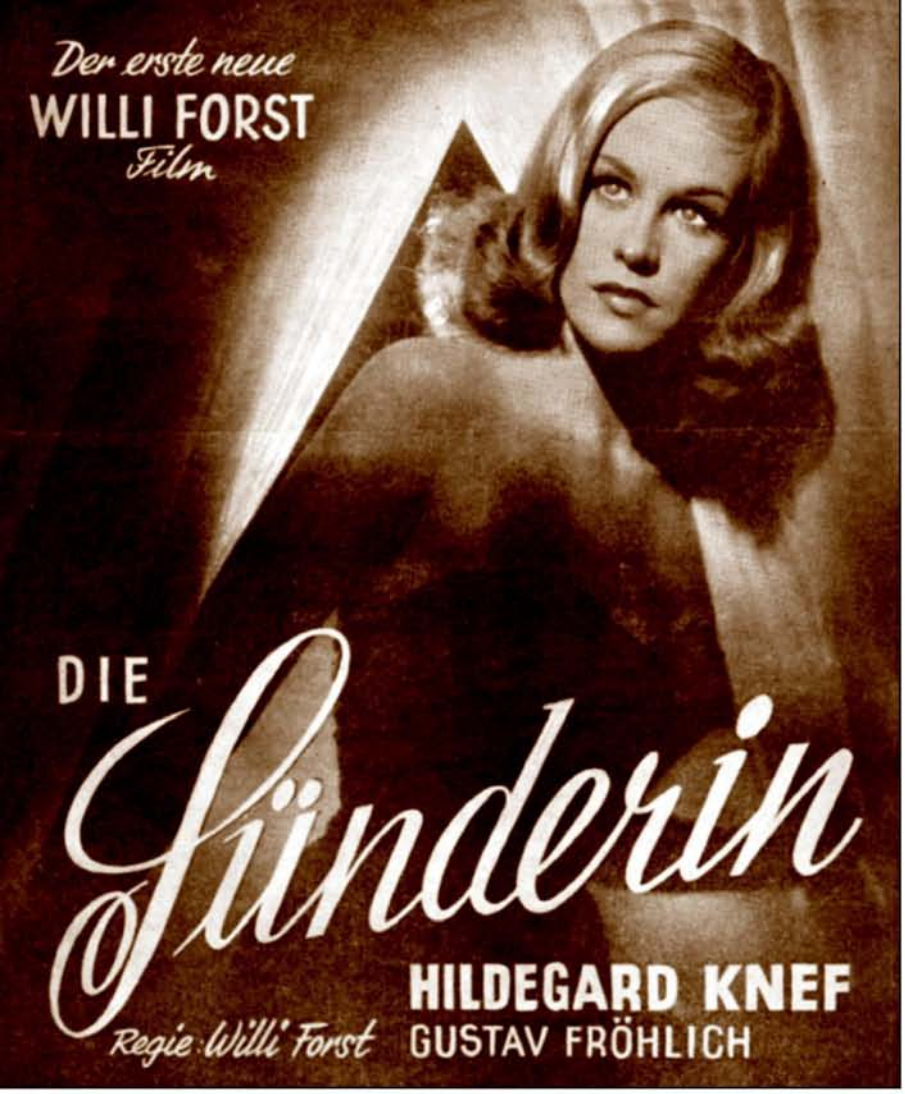

Du rififi dans les salles

Manifestations, pancartes et boules puantes

La loi sur les représentations cinématographiques de 1922 donne au gouvernement la possibilité d'interdire un film «ayant donné lieu à scandale ou de nature à compromettre la tranquillité et l'ordre publics». À plusieurs reprises des adversaires de certains films organisent des manifestations destinées à déclencher un scandale public dans le but de créer au moins théoriquement les conditions pour une interdiction ministérielle. Si dans les cas du film de propagande nazi *Morgenrot* (Gustav Ucicky, 1933) ou du film français *Lucrèce Borgia* (1936), la tactique a porté ses fruits, dans d'autres cas comme ceux du film allemand *Die Sünderin* (Willi Forst, 1950) et de la production américaine *The Green Berets* (John Wayne, 1968), les ministres compétents n'ont pas cédé à la pression de la rue.

Die Sünderin

Une des polémiques les plus vives jamais engendrées par un film au Luxembourg tourne autour de la production allemande *Die Sünderin* de Willi Forst, avec dans les rôles principaux Hildegard Knef et Gustav Fröhlich. Le film raconte l'histoire de Marina, prostituée issue d'un milieu bourgeois qui tombe amoureuse d'un peintre alcoolique. Lorsque l'homme est atteint d'une tumeur au cerveau, elle change de vie et s'occupe de manière dévouée de l'homme malade. Afin de trouver l'argent nécessaire à une opération de la dernière chance, Marina se résout à exercer à nouveau son ancien métier. Lorsque le peintre lui demande finalement de le tuer afin de le délivrer de ses souffrances, elle accepte et décide de le suivre dans la mort.

Au Grand-Duché, la Commission Ciné-Radio-Presse des Organisations Catholiques Luxembourgeoises, créée en février 1951 et présidée par le directeur du *Luxemburger Wort* Jean Bernard, s'adresse à tous les propriétaires de cinémas du pays pour les conjurer de ne pas programmer le film de Willi Forst.[1] Si certains exploitants se soumettent à la volonté des organisations catholiques, d'autres ne se laissent pas impressionner. Néanmoins, le film de Forst est présenté dans une version légèrement tronquée (au moins une scène a été coupée) et l'entrée est interdite aux moins de 21 ans. Lorsque le prestigieux cinéma *Marivaux* décide de projeter le film, les catholiques emploient les grands moyens et lancent une offensive massive. Dans plus d'une douzaine d'articles, dont un éditorial, le *Luxemburger Wort*, s'attaque violemment au film, dénonçant l'«irresponsabilité» de l'exploitant et se plaignant de l'«indifférence»[2] des instances politiques qui n'appliquent pas les lois en vigueur.

Ce n'est pas tant la fameuse scène dans laquelle on voit un court instant les seins dénudés de l'actrice Hildegard Knef

Ce film ne montre pas seulement des images choquantes (...) mais en matière d'amour et de dévouement, il reflète un état d'esprit qui, enrobé dans une forme séduisante, représente la négation absolue de tout ce que nous appelons convenable et chrétien.

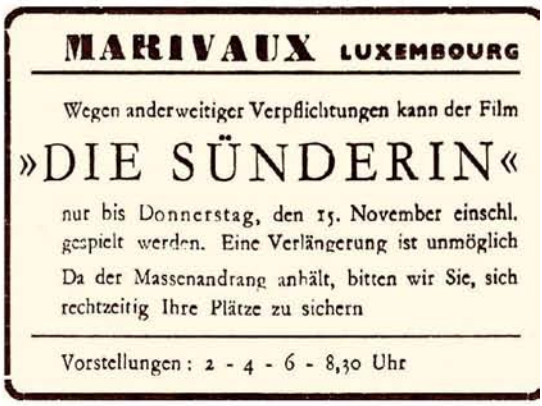

qui provoque l'ire du *Luxemburger Wort* mais la morale véhiculée par l'ensemble du film: «Ce film ne montre pas seulement des images choquantes – disons tout de suite aux trop curieux qu'ils resteront malgré tout sur leur faim sur ce point – mais en matière d'amour et de dévouement, il reflète un état d'esprit qui, enrobé dans une forme séduisante, représente la négation absolue de tout ce que nous appelons convenable et chrétien.»[3]. Dans le contexte de la période d'après-guerre, le fait qu'un film traitant de l'euthanasie soit allemand ne joue pas non plus en sa faveur: «Man sollte meinen, der Krieg habe uns wahrlich Schmutz genug von jenseits der Mosel herübergeschwemmt.»[4]. Dans un éditorial, le *Luxemburger Wort* ne manque pas de faire allusion aux influences néfastes subies par les Allemands sous le régime national-socialiste: «(L'Etat) doit refuser ce film de Willi Forst imprégné du nihilisme d'une génération épuisée et égarée par la guerre et les influences nazies.»[5].

Die Sünderin suscite des prises de positions énergiques et radicales jusqu'au niveau le plus élevé de la hiérarchie catholique luxembourgeoise. Le 10 novembre 1951, l'évêque de Luxembourg lance un appel solennel contre la projection du film, publié en première page du *Luxemburger Wort* et lu par tous les prêtres du pays lors de la messe du dimanche du 11 novembre 1951.[6]

Le dimanche 11 novembre 1951, une centaine de jeunes catholiques, pancartes à la main, manifestent bruyamment devant les cinémas *Marivaux* et *Victory* afin de marquer leur désaccord avec *Die Sünderin*. A en croire plusieurs publications de gauche, les manifestants ont jeté des boules puantes. La manifestation contre le film est chaudement applaudie par le *Luxemburger Wort*: «La jeunesse luxembourgeoise – et oui, la jeunesse! – a protesté contre le film. La jeunesse donne une leçon de courage et de décence aux adultes (...) Plus de cent garçons et filles ne crient pas seulement aux responsables du *Marivaux* mais à l'intention du pays entier: «Nous ne voulons voir que de bons films.»»[7]. Le quotidien communiste *Zeitung* n'a pas la même vue des choses: «Quelques douzaines de jeunes filles et garçons sermonnés et abusés se sont rassemblés entre quatre et six heures devant les cinémas *Marivaux* et *Eldorado*[8] pour exiger en criant de „bons films". Ce faisant, ils se sont comportés de façon aussi impertinente et provocante que seule l'intervention de la police leur a épargné une bonne raclée de la part des spectateurs indignés.»[9].

Suite à cette manifestation houleuse, le *Luxemburger Wort* demande aux responsables politiques d'en tirer les conséquences. Se référant à la loi de 1922 sur les représentations cinématographiques, le *Luxemburger Wort* exige maintenant l'interdiction de *Die Sünderin*. Dans un éditorial, le quotidien catholique souligne que l'Etat et la politique ont la responsabilité de protéger leurs citoyens contre ce genre de films et d'éviter que le Luxembourg ne devienne un «territoire où peut librement s'épandre l'art pervers.»[10]. En dépit de cette importante offensive cléricale contre *Die Sünderin*, le ministre de la Justice socialiste Victor Bodson du gouvernement de coalition CSV-LSAP ne fait pas interdire le film incriminé. ▶

Manifestation contre Die Sünderin *Collection privée*

Durch Regierungsbeschluß wurden aus der „Sünderin" etliche Teile herausgeschnitten

L'affaire Die Sünderin vue par Albert Simon
(De Peck-Villchen, 24.11.1951)

Manifestations, pancartes et boules puantes

The Green Berets (John Wayne, 1968)

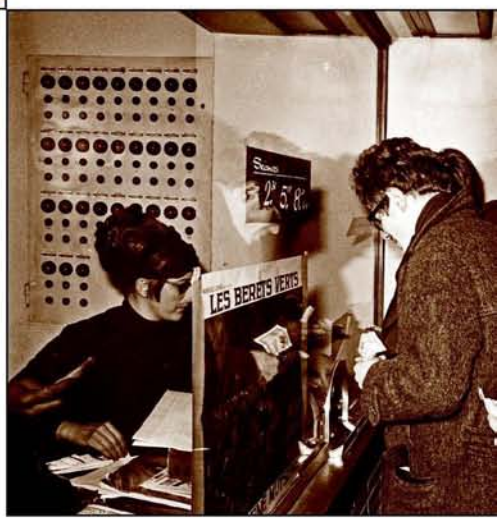

The Green Berets

En janvier 1969, le *Ciné Cité* programme le film américain *The Green Berets* produit et réalisé par l'acteur John Wayne. Il s'agit là d'un des très rares films de fiction américains sur la guerre du Vietnam produit durant le conflit. *The Green Berets* est un pur film de propagande qui vise à justifier l'intervention américaine au Vietnam, en représentant les Viêt Minh comme des violeurs et des sauvages sanguinaires. A l'occasion de sa programmation au Luxembourg, *The Green Berets* ne manque pas non plus de déclencher des réactions très violentes. Ainsi le 'Comité Luxembourg-Vietnam' proteste officiellement dans une lettre adressée au Premier Ministre Pierre Werner contre la représentation de cette «production politico-commerciale d'une rare idiotie qui constitue la suprême injure au peuple vietnamien qui depuis 1954 lutte héroïquement et au prix d'indicibles souffrances pour son indépendance et sa liberté.»[11]. D'après le comité, *The Green Berets* «présente les tragiques événements du Vietnam sous un jour des plus parfaitement stupides et cyniques» à un moment «où des pourparlers de paix sont enfin engagés entre la partie américaine et l'héroïque peuple vietnamien et que tous les hommes épris de paix et de liberté attendent avec impatience qu'il soit mis fin à une des guerres les plus cruelles et barbares que l'humanité ait connues.»[12]. Le comité rappelle aussi au Premier Ministre que, conformément à l'article 3 de la loi du 13.6.1922, le Gouvernement a le droit de prononcer l'interdiction d'un film «ayant donné lieu à scandale ou de nature à compromettre la tranquillité et l'ordre public»[13] et le prie d'appliquer cet article dans le cas de *The Green Berets* qui «a soulevé des vagues de protestation et de véritables mouvements de révolte dans toutes les capitales européennes.»[14].

L'opposition ouverte au film de John Wayne ne se limite pourtant pas à cette prise de position. Le 3 janvier 1969, à l'appel d'un certain nombre d'organisations de jeunes (e.a. 'Jeunesse Progressiste', 'Letzebuerger Arbechter-Jugend', 'Clan-Elèves Socialistes Indépendants') ainsi que du comité 'Vietnam-Luxembourg', entre 100 (selon le *Wort*) et 300 (selon le *Tageblatt*) manifestants se réunissent devant la salle de cinéma en question, arborant des bannières et des pancartes, distribuant des tracts expliquant les raisons de leur action et scandant à haute voix des slogans comme «US assassins» ou le classique «Ho, ho, ho Chi Minh». Devant le cinéma, une véritable joute orale se développe entre les pourfendeurs du film et un certain nombre de contre-manifestants farouchement pro-américains venus exprimer leur solidarité avec les Etats-Unis en répondant par des «USA héich» ou des «Vive Amerika». Certains opposants au film entrent dans la salle afin de manifester leur mécontentement en pleine projection et lancent deux 'bombes' puantes.[15] Ils se font pourtant rapidement jeter de l'établissement par la police, d'ailleurs massivement présente durant toute la manifestation. Selon plusieurs articles de presse, un des manifestants aurait été frappé au visage par le propriétaire de la salle. Après la fin des séances, la manifestation se disperse dans le calme. Plusieurs manifestants sont cependant interpellés par la police et interrogés avant d'être relâchés après une heure.

Le 9 janvier, le 'Comité Luxembourg-Vietnam' organise une deuxième manifestation devant la salle de cinéma en question. Mêmes bannières et slogans anti-américains, même contre-manifestation pro-américaine. Une dernière intervention des adversaires du film a lieu le 11 janvier avec le lancement d'une quinzaine de 'bombes' puantes pendant la séance du soir. En dépit de ces manifestations houleuses, *The Green Berets* n'est pas interdit par les autorités luxembourgeoises.

P.L.

Pour plus d'informations sur le sujet, voir le livre de Paul Lesch, *Au nom de l'ordre public et des bonnes mœurs. Contrôle des cinémas et censure de films au Luxembourg 1895-2005*, CNA, Luxembourg, 2005, 331 p.

Manifestation contre The Green Berets en janvier 1969

Tony Krier © Photothèque de la Ville de Luxembourg

[1] Voir à ce sujet Evy Friedrich, «Klerikale Zensurgelüste um 'Die Sünderin' (III.)», *Zeitung vum Letzeburger Vollek*, 14.11.1951.
[2] «Verantwortungslosigkeit» («Die Filme der Woche», *Luxemburger Wort*, 10.11.1951).
[3] Jean Bernard, «Um 'Die Sünderin' und andere Filme», *Luxemburger Wort*, 10.11.1951.
[4] id.
[5] «Oeffentliche Sauberkeit», *Luxemburger Wort*, 14.11.1951.
[6] «Aufruf des Bischofs gegen die Vorführung und den Besuch schlechter Filme», *Luxemburger Wort*, 10.11.1951.
[7] «Um die 'Sünderin'», *Luxemburger Wort*, 12.11.1951.
[8] D'après nos informations, il s'agit du cinéma *Victory*.
[9] «Hauptstadt lehnt klerikalen Terror ab», *Zeitung vum Letzeburger Vollek*, 12.11.1951.
[10] M.F., «Oeffentliche Sauberkeit», *Luxemburger Wort*, 14.11.1951.
[11] *Revue*, n° 1/1969 (p. 95).
[12] id.
[13] id.
[14] Id.
[15] Entretien de l'auteur avec M. Ronald Pierre, un des participants à la manifestation.